

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 18 Education plastique 1.2			
Code	PEPS1B18PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.4 Pouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

I. A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS1B18PSA Education plastique 2 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS1B18PSA Education plastique 2 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique 2			
Code	6_PEPS1B18PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Le cours permet de développer la créativité, l'imaginaire, le sens esthétique et d'exploiter différentes techniques artistiques. On apprend à concevoir et à préparer des activités manuelles et graphiques que l'on exploite avec les enfants d'école maternelle lors des stages pratiques

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Préparation des activités manuelles sous forme de leçon :

- le travail en volume
- l'atelier peinture (le mélange des couleurs, le dégradé, les contrastes)
- exploitation des fêtes
- initiation à l'aquarelle

Démarches d'apprentissage

4. Découverte et expérimentation de techniques de base
5. Réalisation personnelle
6. Synthèse écrite et exploitation en classe maternelle

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignement s'adresse à tous. Il est conseillé de consulter régulièrement les publications enfantines pour avoir des idées lors de la réalisation des activités manuelles (livre de bricolage, revue spécialisée pour enfant...).

Sources et références

Le syllabus est fourni durant les heures de cours et existe uniquement sous format papier

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail journalier (évaluation continue) : addition des travaux réalisés en classe.

En cas de non remise de tous les travaux demandés pour l'évaluation, le travail journalier est considéré comme incomplet et donc non présenté. En conséquence, la session sera incomplète.

Le règlement du cours d'éducation plastique est détaillé dans le syllabus.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Évc	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Évc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les consignes des travaux certifiés sont données par écrit sous format papier durant les heures de cours, chaque étudiant reçoit un travail différent (choix du sujet, date de remise, modalité).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).